

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bastia, le mardi 25 mai 2021

## L'appel à projets « *Fulasca* » du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate / Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate est ouvert !

Kevin Da-Cunha / Office français de la biodiversité



Le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate / Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate lance un appel à projets, *Fulasca* (« posidonie » en langue Corse) de 450 000 euros pour soutenir financièrement le développement de coffres (bouées) pour accueillir les grandes unités de plaisance. Ces coffres doivent se situer sur des zones de fréquentation de la grande plaisance. Une attention particulière sera portée sur la conception technique des coffres et des techniques d'ancrages.

Le financement de cet appel à projet « *Fulasca* » de 450 000 euros est possible grâce au plan de relance alloué par le

Gouvernement à l'Office français de la biodiversité, établissement public dont fait partie le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

### Répondre au défi environnemental et réglementaire de l'accueil de la grande plaisance au sein du Parc

La Corse accueille 1/9ème de la grande plaisance mondiale. Ce chiffre considérable nécessite une réponse à la hauteur des enjeux de protection du milieu marin dans le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate. L'appel à projets *Fulasca* est une étape pour concilier accueil des grandes unités de plaisance et protection nécessaire des herbiers de posidonies, fragiles et précieux pour le territoire marin. Cet appel à projets doit également aider les communes à répondre à l'évolution de la réglementation sur les mouillages de la grande plaisance.

En effet, la Préfecture maritime de méditerranée a mis en place de nouvelles réglementations (arrêté cadre 123-2019) interdisant le mouillage des unités de navigations sur les herbiers de phanérogames marines. Dans le périmètre du Parc naturel marin, un arrêté préfectoral N°095/2021 a été pris le 18 Mai 2021 pour mettre en place une zone d'interdiction de mouillages pour la grande plaisance (bateaux supérieurs à 24 mètres). Celle-ci correspond à la limite inférieure des herbiers de posidonies, entre 30 et 40 mètres de profondeur intégrant également des zones dérogoires (sur substrat sableux) pour l'ancrage de ces unités.

Ainsi pour permettre aux communes littorales du Parc d'accueillir en toute sécurité et dans le respect de l'environnement marin les unités de grande plaisance, le territoire doit s'équiper de systèmes d'amarrage tels que les coffres. L'appel à projet *Fulasca* du Parc vise à développer ces bouées d'amarrage pour grandes unités, qui sont autant d'investissements lourds pour de petites communes littorales.

Afin de faire évoluer les pratiques, cet appel à projet s'inscrit dans un ensemble d'actions du Parc sur la fréquentation des plaisanciers (petite et grande plaisance), l'identification de hotspots de fréquentation et l'impact de celle-ci sur l'environnement marin.

## Les modalités pratiques pour répondre à cet appel à projet

Le règlement et l'ensemble des informations relatives à cet appel à projets sont disponibles sur le site internet de l'Office français de la biodiversité : <https://ofb.gouv.fr/actualites/lappel-projets-fulasca-du-parc-naturel-marin-du-cap-corse-et-de-lagriate-est-ouvert>

L'appel à projets est ouvert à partir du 25 mai. **Les projets peuvent être déposés jusqu'au 30 juin selon les modalités en ligne.**



### Pour en savoir plus sur France relance

Le Plan de relance lancé le 3 septembre 2020 par le gouvernement a pour ambition de faire de l'écologie le principal levier de la reprise et de la transformation de notre économie. L'OFB, premier opérateur du Plan de relance en matière d'eau et de biodiversité bénéficie d'une enveloppe totale de 85 M€ au titre du Plan de relance, dont 19 M€ au titre des aires protégées : les parcs naturels marins et les autres espaces protégés gérés par l'OFB. <https://ofb.gouv.fr/le-plan-france-relance>

Pour en savoir plus sur le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate :  
<https://www.facebook.com/parcmarin.capicorsu.agriate/>